



**DELIBERATION DU BUREAU**  
**28 janvier 2021**

**OBJET : Demande de subvention 2021 à la DRAC pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire**

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix  
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 représentants 10 voix

**N° : 003\_2021**

L'an deux mille vingt un et le 28 janvier, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.  
Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Michel GROS, préside.

**DELEGUES DES EPCI**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M GROS – D BREMOND – A DECANIS – G FABRE - JC FELIX – J GIULIANO – J PAUL – N RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B DE BOISGELIN - H PHILIBERT

Depuis 2005, le territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, **une attention toute particulière portée au public local.**

## PROJETS

---

### 1) Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de Provence Verte Verdon au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mise en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages
- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

Pour faire connaître le dispositif et présenter les actions pédagogiques proposées par le Service éducatif, l'édition d'un « Explorateurs », suivant la nouvelle charte graphique Vpvh est nécessaire en 2021.

### 2) Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose **la création d'actions spécifiques** destinées à leur donner les clefs de compréhension. Le pays s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou développer un programme d'actions conduit par le service Pays d'art et d'histoire.

La démarche de sensibilisation suppose la mise en place d'actions spécifiques :

- Un Dimanche en Provence Verte Verdon :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont **gratuites et sans réservation** et s'adresse à un large public. Elles sont animées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la culture (obligation inhérente au label PAH) ou par un professionnel de la culture (historien, historien de l'art, archéologue...). Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects.

Afin d'assurer aux visiteurs des visites-conférences de qualité, les guides-conférenciers doivent bénéficier régulièrement d'actions de formation organisées par le Pays d'art et d'histoire.

- Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont sans conteste la grande action de sensibilisation au patrimoine de proximité, la plus populaire et la mieux relayée sur le plan de la communication nationale. Elles se déroulent le troisième week-end du mois de septembre sur une thématique déterminée par le Ministère de la Culture. Les Villes et Pays d'art et d'histoire sont les principaux partenaires de cette manifestation et sont à la fois organisateurs d'animations culturelles et coordonnateurs des actions proposées par les divers acteurs culturels du territoire. Provence Verte Verdon programme en moyenne une dizaine de visites-conférences dans différents villages du territoire en privilégiant les lieux dépourvus d'animations durant ces journées. Elle édite un programme global présentant toutes les actions culturelles portées par des associations ou des municipalités qu'elle diffuse à 3000 exemplaires.

3) Actions de valorisation du patrimoine : les circuits du patrimoine

Depuis plusieurs années, le Pays d'art et d'histoire aide les communes à se doter de circuits de découverte du patrimoine. En 2021, la totalité des communes sera équipée de ces panneaux. En complément de ces circuits, des dépliants « Parcours », édités selon la charte nationale « Villes et pays d'art et d'histoire » présentent l'histoire et le patrimoine de la commune : ils sont aujourd'hui le seul document de présentation touristique des communes, distribué dans tous les offices de tourisme du territoire.

**MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :**

La subvention demandée pour ces actions s'élève à 10 000 € et est répartie selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
<b>Un dimanche en Provence Verte Verdon</b>				
Dépliants	1 920€	3 920 €		
Interventions	2 000 €		DRAC	10 000 €
<b>Journées du patrimoine</b>			Conseil Régional	7 120 €
Interventions	1 500 €	3 660 €	Autofinancement	17 060 €
Dépliants	2 160 €			
<b>Sensibilisation public jeune (interventions et outils pédagogiques)</b>				
	15 500 €	15 500 €		
<b>Edition « Explorateurs »</b>				
	1 500 €	1 500 €		
<b>Dépliants « Parcours »</b>				
	9 600 €	9 600 €		
<b>TOTAL</b>				<b>34 180 €</b>

**Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De solliciter auprès de la DRAC une subvention de 10 000 € pour les actions du Pays d'art et d'histoire conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Michel GROS**

